

Comment payer mon loyer ?



Par TIP (Titre Interbancaire de Paiement) *Nouveau*

Qu'est-ce que c'est ?

Le TIP est **un formulaire joint à votre avis d'échéance** qui vous permet un règlement **ponctuel** à distance, sans nécessité d'émettre un chèque.

Comment m'y prendre ?

Le TIP joint à votre avis d'échéance mensuel est déjà complété de vos coordonnées et du montant de votre loyer. Retournez-le au **Centre de traitement** dûment daté et signé, à l'aide de l'enveloppe transmise à cet effet, à affranchir au tarif en vigueur par vos soins.

Votre premier règlement devra être accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) du compte à débiter. Les TIP suivants seront automatiquement complétés de vos coordonnées bancaires.

Quelles différences avec le prélèvement automatique ?

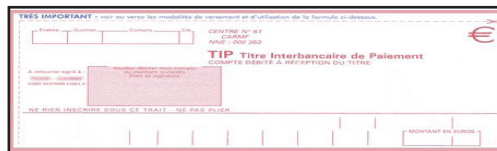
- L'envoi du TIP daté et signé est indispensable **chaque mois** ;
- Vous devez retourner le TIP uniquement au **Centre de traitement**.

Avantages

- Le TIP vous permet un meilleur traitement de vos règlements ;
- Sa mise en place est facile et sans frais bancaires.



L'insuffisance de provision sur votre compte peut entraîner le rejet de l'ordre de paiement et occasionner des frais bancaires.



Par Prélèvement Automatique

Comment m'y prendre ?

Pour bénéficier du paiement par prélèvement automatique, **le formulaire de Mandat SEPA** est mis à votre disposition sur notre site internet <http://www.semiso.com/> (Rubrique « Actualités ») ou à l'accueil du siège. Complétez-le puis retournez-le nous au siège dûment complété, daté et signé, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) du compte à débiter.

Avantages

- Le prélèvement automatique vous permet de procéder **mensuellement** au règlement de vos loyers et d'éviter les retards ou les oublis de paiement ;
- Sa mise en place est facile, gratuite et sans frais bancaires ;
- Il nécessite **une seule et unique démarche** sans mise à jour régulière ;
- Vous choisissez la date de vos prélèvements : **le 1^{er} ou le 10 de chaque mois**.



L'insuffisance de provision sur votre compte peut entraîner le rejet l'ordre de paiement et occasionner des frais bancaires.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA		Prélèvement récurrent
Identité du payeur, Titulaire du compte :		
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom	Prénom	
Adresse		
Code postal	Ville	Pays
Coordonnées bancaires - Désignation du compte à débiter		
BC		
IBAN		
Désignation du Créancier :		<p>En signant ce formulaire de Mandat de Prélèvement SEPA, vous autorisez (A) - xxxxxx - à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Audens. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.</p> <p>NB : Vos droits concernant le présent Mandat Prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
Fait à _____ le _____		
N'oubliez pas de signer et de joindre un RB comportant les mentions BIC/BAN.		Signature :

Par Mandat *EFICASH* *Nouveau*

Qu'est-ce que c'est ?

Le service EFICASH *remplace les paiements en espèces effectués auprès de la SEMISO*. Il est basé sur l'utilisation d'un code-barres imprimé sur votre avis d'échéance.

Comment m'y prendre ?

Présentez-vous dans le *bureau de Poste* de votre choix muni de votre avis d'échéance et une pièce d'identité, que vous remettez au guichetier avec le montant en espèces à régler.

Un récépissé vous est remis pour attester de votre règlement.

Avantages

- Grâce au *code-barres imprimé* sur votre avis d'échéance, plus de risque d'erreur ! Votre paiement nous est transmis automatiquement.



Par Chèque

Nouveau !

Désormais, vos chèques libellés à l'ordre de la SEMISO devront être *directement adressés au Centre de traitement accompagnés du TIP* joint à votre avis d'échéance ni daté, ni signé, à l'aide de l'enveloppe transmise à cet effet, à affranchir au tarif en vigueur par vos soins.



Nos collaborateurs ne sont plus habilités à réceptionner les chèques de loyer.



Par Carte Bancaire *Nouveau*

Prochainement, notre siège sera équipé de terminaux permettant le paiement de votre loyer par carte bancaire.

Comment m'y prendre ?

Présentez-vous auprès de nos équipes au siège muni de votre carte bancaire et votre avis d'échéance.

Avantages

- Vous payez votre loyer directement auprès de nos services et en toute sécurité.



Besoin d'aide ?

Quel moyen de paiement choisir ?

Nos équipes vous accompagnent !

Rapprochez-vous de nos services afin d'être conseillé sur le moyen de paiement le plus adapté à votre situation et ses modalités d'utilisation.



Des difficultés de paiement ?

En cas de difficultés de paiement, nous vous invitons à vous rapprocher *dans les plus brefs délais* de nos services afin de bénéficier des conseils d'un **Chargé de Relations Locataires** ou d'un **Gestionnaire** qui vous assistera pour trouver la solution la plus adaptée à vos besoins. Nous vous rappelons que le non-paiement de votre loyer vous expose à des poursuites graves et à la suspension des aides au logement.

